

CENTRALISATION DE L'AFFRANCHISSEMENT, DES ECONOMIES ? MAIS A QUEL PRIX !

C'est l'idée géniale de l'année. Comment faire des économies sur le poste budgétaire important que représente l'affranchissement du courrier ? Pour la direction, la réponse est simple : il suffit de centraliser le courrier sur seulement deux sites du département, restituer les machines à affranchir installées sur tous les sites et négocier un nouveau contrat avec la Poste sur le volume des envois. Or cela induit un certain nombre d'inconvénients et de problématiques que seule la politique austéritaire tous azimuts du moment peut négliger.

Les conséquences pour les services centralisateurs (Nanterre direction et Vanves direction) sont importantes. L'affranchissement des plus de 2 millions de plis leur est dorénavant dévolu avec une charge de travail accrue non compensée par des emplois supplémentaires ou des transferts de certaines de leurs activités. Il s'agit d'une organisation pensée théoriquement mais qui, à l'exercice concret, n'est tenable qu'au prix d'efforts importants (conditions de travail dégradées, bruit continu, ponctualité de la tournée, effectif au complet, manipulation de charges lourdes démultipliée...). Bref aucun grain de sable ne doit s'immiscer dans les rouages car le moindre dysfonctionnement sera bien évidemment supporté par les collègues eux-mêmes. Nous vous présentons les nouveaux forçats de l'oblitération.

Les conséquences pour les autres services sont, elles aussi, non négligeables. Alors que l'affranchissement du courrier n'est que la touche finale et pas forcément la plus chronophage de l'activité courrier, la nouvelle organisation va devenir très contraignante désormais. Il est demandé de trier les courriers par format d'enveloppe (taille), par la présence d'une fenêtre ou non, par poids (et au delà de 35g tous les 5g), par apposition d'une adresse manuelle ou non et enfin par destination (département et hors département). Cette opération est également valable pour les recommandés (excepté le tri par poids). Dans certains cas, il est demandé aux services de base d'enregistrer les recom-

mandés sur des bordereaux. Tous les petits ou grands tas doivent ensuite être comptés (le nombre sera indiqué sur un papier jaune auto-collant) puis « élastiqués ». Ce n'est qu'à partir de là que le service courrier pourra conditionner tout ce jeu de construction dans un bac spécifique et attendra l'entreprise privée chargée de l'acheminement. Et tous ces efforts pour apprendre en fin d'année que de nouveaux emplois seront supprimés sur l'ensemble des sites ?

Comme cela a été constaté dans d'autres directions cette organisation va rallonger les délais ce qui peut en particulier porter préjudice aux procédures.

Cette nouvelle organisation n'est motivée que par le seul souci d'économie budgétaire (estimée « au mieux » à 200 000€ sur un poste budgétaire de 2,2 millions d'euros) et la direction ne s'en cache absolument pas. Mais a-t-elle conscience des efforts qu'elle demande à ses services pour assumer une fonction qui de toute évidence relève d'un service postal encore digne de ce nom ? Ce n'est pas sa préoccupation. Elle se soumet aux fourches caudines de l'austérité à tout prix inscrite désormais dans le marbre avec le vote des parlementaires en faveur du Traité budgétaire.

Lors du CTL du 27 juin, la CGT a voté contre ce dispositif. Nos craintes sont confirmées par les réactions des collègues qui y sont confrontés.

La CGT se prononce pour l'abandon de ce système. A l'appui de cette demande, elle invite tous les agents concernés à lui faire remonter les problèmes rencontrés. Dès l'audience prévue le 14 novembre prochain, notre section saisira à nouveau la direction.

Alors que le service public est notre richesse, qu'il est nécessaire que les conditions de travail s'améliorent, que les missions soient garanties, que nos statuts soient préservés, les changements récents à la DGFIP et au-delà n'augurent rien de nouveau et persévèrent dans la casse de nos services.

**IL FAUT QUE CA
CHANGE
ET QUE NOS
REVENDEICATIONS
SOIENT
SATISFAITES !**